

Les vendredis de l'action : premier rendez-vous **6 SEPTEMBRE**



Depuis trois ans, une négociation nationale est engagée dans la métallurgie entre le patronat (UIMM) et les syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CGC et FO). Il s'agit de renégocier l'ensemble des garanties collectives qui organisent la vie au travail de 1,4 million de salariés.

Dans cette négociation, l'UIMM se sent pousser des ailes et projette d'aboutir, dans les 12 mois, à un accord sur les rémunérations, la formation professionnelle, la prévoyance, les classifications, les droits individuels...

Le projet du patronat

Dans la situation actuelle, où le rapport de forces n'est pas en faveur des salariés, un tel accord serait lourd de conséquences pour nos droits. Par exemple, le projet prévoit sur les classifications :

- Le classement du poste de travail et non plus du salarié qui l'occupe,
- La non reconnaissance des diplômes du salarié,
- La fin de la reconnaissance de l'expérience acquise,
- La disparition du statut cadre et de ses droits associés.
- La suppression des évolutions automatiques de carrière.

On retrouve la même offensive sur le temps de travail. Par exemple, actuellement, l'employeur peut utiliser 220h supplémentaires par an et par salarié.

Avec le nouveau projet, il pourrait disposer de 300h voire de 450h. Le calcul est simple, cela reviendrait à travailler 6 jours par semaine tout au long de l'année.

La CGT mobilisée

Les négociations ont lieu un vendredi sur deux tout au long de l'année. La Fédération CGT de la Métallurgie a décidé de faire de ces journées de négociation des rendez-vous de lutte, d'information et de mobilisation dès le 6 septembre. Ces vendredis de l'action s'inscrivent, plus généralement, dans les mobilisations interprofessionnelles rassemblant tous les salariés de France sur des sujets communs, telle la lutte contre la réforme des retraites avec la manifestation du 24 septembre.

Amplifier

Ces vendredis de mobilisation, qui prendront des formes différentes (réunion d'information, débrayages, ...), ont un double objectif :

- donner de la force aux représentants des salariés dans ces négociations face au patronat. Chaque action, chaque mobilisation nous donnera de la force et fera, par là même, reculer les prétentions patronales.
- faire grandir le rapport de forces et ainsi préparer la manifestation nationale devant le siège de l'UIMM à Paris, le 6 décembre prochain.

Plus d'infos sur les négociations et les propositions de la CGT pour une convention collective nationale des travailleurs de la métallurgie :
www.ftm-cgt.fr



Le 6 septembre, ce sont nos droits individuels qui seront sur le grill !

Quand on parle droits individuels, on parle du quotidien des salariés et donc de tout ce qui peut les impacter, de l'embauche jusqu'à la rupture du contrat de travail. Il peut s'agir de la durée de la période d'essai, des congés d'ancienneté, des absences pour maladie, des congés pour événements familiaux ou bien encore du montant de l'indemnité de licenciement ou de retraite.

Aujourd'hui, ces droits sont prévus par les différentes conventions collectives territoriales pour les non cadres et par la convention nationale des ingénieurs et cadres pour ces catégories. Ils peuvent donc être variables d'un département à l'autre ou selon les catégories professionnelles.

Dans cette négociation, **la CGT propose**, par exemple, 1 à 4 jours de congés supplémentaires selon l'âge du salarié, l'allongement du congé paternité, une garantie d'emploi en cas d'absence pour maladie durant une année, la portabilité des droits lorsque le salarié change d'entreprise...

Plus spécifiquement, **pour les ingénieurs et cadres, la CGT propose** de maintenir les spécificités liées à leur place particulière dans le processus de production, comme par exemple un droit de refus et d'alternative face aux décisions des directions, des moyens pour le respect de l'éthique professionnelle et pour l'exercice du rôle contributif de l'encadrement.

Au-delà de la question des droits individuels, la CGT Métallurgie revendique **la mise en place d'une convention collective nationale unique et de haut niveau pour l'ensemble des salariés, de l'ouvrier au cadre.**

Pour y parvenir, nous proposons :

- d'**unifier et harmoniser nos droits**, par le haut, à partir de ce qui existe de mieux aujourd'hui,
- d'**innover socialement** en créant de nouveaux droits pour les salariés, répondant ainsi à leurs besoins. Cela redonnera de l'attractivité aux métiers de la métallurgie.

L'offensive patronale

L'UIMM, qui agit au nom des directions d'entreprises, tente de mettre un sérieux coup de rabot à tous nos droits. Voici quelques illustrations des propositions patronales :

- Diminution globale des jours de congé d'ancienneté (seulement 1 jour à partir d'un an d'ancienneté et un second à l'âge de 55 ans !),
- Disparition de la garantie d'emploi en cas de maladie, sous prétexte d'une jurisprudence suffisamment protectrice,
- Exclusion des périodes longues de suspension du contrat de travail pour le calcul de l'ancienneté en cas de licenciement,
- Extension à tous les salariés de la clause de non concurrence,
- Généralisation de la mobilité à tous les salariés.

Cette liste, loin d'être exhaustive, nécessite que partout dans nos entreprises et territoires, soit portée notre revendication de progrès, celle d'une Convention Collective Nationale de haut niveau pour tous les salariés de la métallurgie.

Aussi, dès aujourd'hui et partout dans le pays, interpellons nos patrons pour obtenir des garanties collectives modernes et protectrices.

Vendredi 6 septembre, la CGT métallurgie appelle les salariés, à agir pour la défense et l'amélioration de leurs droits !

Je souhaite Prendre contact Me syndiquer

Nom..... Prénom.....

Entreprise

Adresse

Tél. Email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à :

FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263, rue de Paris, 93514 Montreuil cedex - mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr